

Construction & rénovation de voirie & d'espaces publics	
Objectif environnemental	Idée d'action
Atténuation du changement climatique	Matériaux : utilisation d'agrégats d'enrobés issus du réemploi ou du recyclage, abaissement des températures de fabrication des enrobés, enrobés à l'émulsion, utilisation de liants biosourcés. Assurer l'intégration des modes de transports en commun et modes actifs au projet.
Adaptation au changement climatique	Limiter la contribution à l'artificialisation des sols, favoriser l'infiltration de l'eau. Végétaliser au maximum sur les espaces publics et le long des voiries.
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Réduire l'empreinte associée aux matériaux mobilisés et leur mise en œuvre. Favoriser le traitement des eaux contaminées lors du chantier puis du fonctionnement des infrastructures. Concevoir des espaces verts économes en eau.
Transition vers une économie circulaire	Matériaux : utilisation d'agrégats d'enrobés issus du réemploi ou du recyclage.
Prévention et réduction de la pollution	Choisir des matériaux biosourcés, respectueux de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et produits durablement.
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Réaliser un diagnostic biodiversité dès la conception du projet pour déterminer les espèces présentes, les corridors écologiques existants. Faire appel à un écologue dans la définition de son projet. Préserver la nature existante sur le site aménagé et restaurer leur fonctionnalité (exemples ; restauration de mares, maintien des haies et des arbres...) Créer des refuges pour la biodiversité (végétalisation, nichoirs, mares, murets de pierre sèche, etc.) Assurer la circulation de la faune (passages aménagés dans les clôtures et sous les voiries, plantation de haies bocagères). Adapter et limiter la quantité des éclairages extérieurs (nombre, durée) au strict nécessaire ainsi que sa qualité (température, orientation...) dans le respect de la trame noire. Planter les espaces verts avec des essences locales pour éviter le développement d'espèces envahissantes et renforcer la biodiversité. Limiter l'artificialisation des sols au strict nécessaire. Désartificialiser et renaturer les espaces délaissés. Prévoir un aménagement compatible avec une gestion différenciée des espaces verts.